

# PROCES-VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille vingt trois, le 27 juillet

Je soussigné: **Raymond LECLERCQ**  
Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles, inscrit sous le n° GEO 040058 au Tableau des Titulaires et dont les bureaux sont établis chaussée de Tervuren, 88 à 1410 Waterloo

Agissant à la requête de : **Monsieur Alain Devleeshouwer**

représentant ses enfants Gil et Carol, les propriétaires, domicilié Hockeylaan, 26 à 1932 Zaventem.

Déclare avoir dressé:

-le plan de mesurage de la parcelle appartenant à nos requérants et sise

## COMMUNE DE ZAVENTEM Countrylaan Cadastré: Division 5 Section C n° 35 m

Cette parcelle est délimitée par les lettres A-B-C-D, développe une largeur de façade à front de rue de 10,10 m, est teintée de beige et contient en superficie d'après mesurage de 3 a 67 ca.

Pour déterminer les limites, nous nous sommes basé sur un ancien plan de mesurage et les éléments matérialisés sur place tels que clôture ou ancienne borne.

La superficie d'après acte est de 3 a 95 ca dont 43 ca ont été rétrocédé à la Commune suivant plan.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de mesurage en un exemplaire et plusieurs copies.

Le géomètre

R. Leclercq

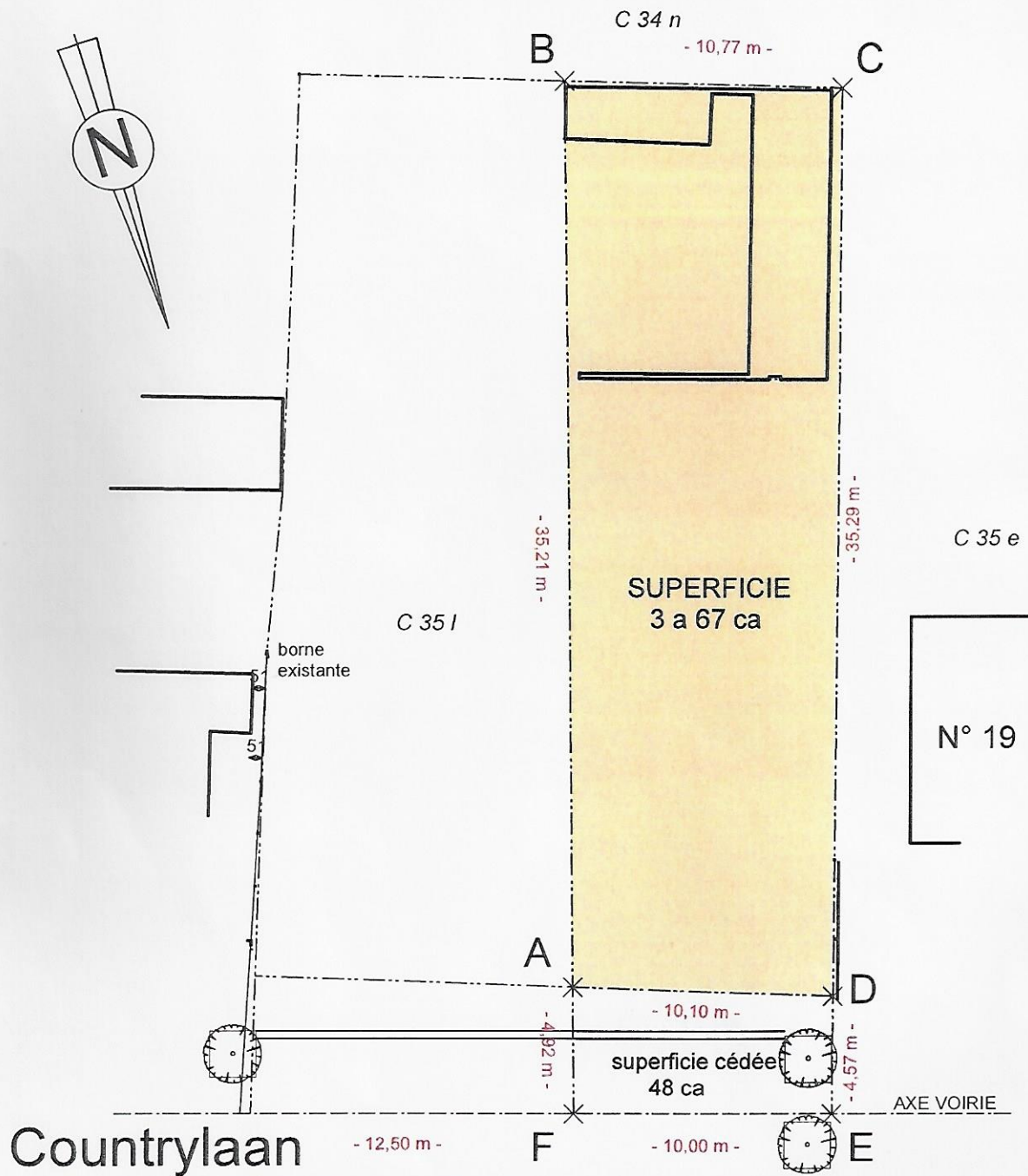


N.B. Les mentions cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif, sans garantie.

# COMMUNE DE ZAVENTEM

## Countrylaan

Cadastré: Division 5 Section C n° 35 m



	X	Y
A	154615,29	172420,60
B	154605,03	172386,92
C	154594,85	172390,43
D	154605,78	172423,99
E	154607,20	172428,34
F	154616,73	172425,31

A: NOUVELLE BORNE  
 B: NOUVELLE BORNE  
 C: NON MATERIALISE  
 D: PIQUET CLOTURE METALLIQUE



DOSSIER: 233402  
 DATE: 27 juillet 2023  
 ECHELLE: 1/250